



## Point 8 de l'ordre du jour provisoire

### COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

Sixième session

Rome, 19-30 juin 1995

**MISE A JOUR DU DOCUMENT DE PROJET POUR UNE AIDE EN VUE DE FACILITER LA PARTICIPATION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT A LA NEGOCIATION DE LA REVISION DE L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES**

1. Dans sa Résolution 7/93, la Conférence a instamment demandé que le processus de révision de l'Engagement international se déroule lors de sessions ordinaires et extraordinaires de la Commission et de son Groupe de travail, "organisées, le cas échéant, à l'aide de fonds extrabudgétaires", et elle a souligné la nécessité d'assurer "la pleine participation des pays en développement", et "demandé au Directeur général de chercher à dégager des ressources du budget ordinaire pour accélérer le processus et permettre la pleine participation des pays en développement". La FAO a dégagé les fonds nécessaires pour permettre la préparation et la tenue des sessions ordinaires et extraordinaires prévues de la Commission et de son Groupe de travail en réaffectant des crédits du budget ordinaire, et elle a pressenti des donateurs potentiels pour aider des délégués des pays en développement à participer aux sessions de négociation.
2. La FAO a ensuite organisé une réunion de donateurs, en octobre 1994, à la suite de laquelle le Canada a offert un montant d'environ 25 000 dollars E.-U., ce qui a rendu possible la participation de délégués d'un certain nombre de pays en développement à la première session extraordinaire de la Commission (7-11 novembre 1994).
3. Le Gouvernement italien a par la suite versé 20 000 dollars E.-U. aux mêmes fins, somme qui sert actuellement à assurer la participation de pays en développement à la sixième session ordinaire de la Commission.
4. A sa première session extraordinaire, la Commission a exprimé sa vive satisfaction au Canada pour l'aide fournie et souligné une fois encore "qu'il importe d'assurer la présence de représentants des pays en développement (en particulier des scientifiques et des décideurs), au processus de négociation de l'Engagement international... A cet effet, la Commission a approuvé un

arrangement demandant aux pays donateurs de prendre en charge les dépenses de voyage des délégués des pays en développement et de leur fournir une somme forfaitaire suffisante pour couvrir leurs frais de séjour à Rome". A sa cent septième session (15-24 novembre 1994), le Conseil a en outre "demandé au Directeur général de mobiliser des crédits extrabudgétaires pour assurer la participation des pays en développement aux sessions de la Commission, et il a invité les donateurs potentiels à contribuer généreusement à un fonds fiduciaire multidonateurs qui a été créé à cette fin".

5. La FAO a donc préparé et transmis aux donateurs le document figurant à l'Annexe 1, et convoqué une nouvelle réunion des donateurs le 20 mars 1995: au cours de cette réunion, les donateurs se sont félicités de la décision de la Commission de fournir une somme forfaitaire au lieu d'un *per diem*. Toutefois, certains donateurs ont estimé que la somme forfaitaire était excessive et ils ont donc proposé une révision du budget.

6. Le montant minimum officiel de paiement des frais de séjour à Rome est le taux FAO des voyages d'étude à Rome, soit actuellement 100 dollars E.-U. par jour. Un budget révisé (annexe 2) a donc été préparé sur cette base et communiqué, comme solution minimale, aux donateurs potentiels par lettre du 10 mai 1995.

7. Au moment de la préparation du présent document (12 juin 1995), aucun nouvel engagement n'avait été annoncé, encore qu'un pays ait fait part de son vif intérêt.

---

ANNEXE 1  
**PROJET GCP/INT/610/MUL:AIDE EN VUE DE FACILITER LA PARTICIPATION  
DES PAYS EN DEVELOPPEMENT A LA NEGOCIATION DE LA REVISION  
DE L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL SUR LES  
RESSOURCES PHYTOGENETIQUES**

---

(Document préparé pour la réunion des donateurs du 20 mars 1995)

**L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL**

1. L'Engagement international sur les ressources phylogénétiques a été adopté par la Résolution 8/83 de la Conférence de la FAO. Il s'agissait du premier accord international détaillé intéressant la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques. L'Engagement a pour objectif "de faire en sorte que les ressources phylogénétiques présentant un intérêt économique et/ou social, notamment pour l'agriculture, soient prospectées, préservées, évaluées et mises à la disposition des sélectionneurs et des chercheurs". L'Engagement a été nuancé par trois résolutions complémentaires, négociées par des pays par l'intermédiaire de la Commission et adoptées à l'unanimité par la Conférence de la FAO. Elles constituent maintenant des annexes à l'Engagement.

2. En 1983, conformément à la Résolution 9/83 de la Conférence, la Commission FAO des ressources phylogénétiques a également été créée, en tant qu'organisme intergouvernemental permanent par l'intermédiaire duquel les pays, entre autres, suivent la mise en oeuvre de l'Engagement international et donnent des avis à la FAO sur ses activités et programmes dans le domaine des ressources phylogénétiques. Depuis 1983, la Commission a suivi l'élaboration et la mise en oeuvre du Système mondial FAO pour la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques, dans le contexte de l'Engagement international. Cent quarante-deux pays participent activement à ce Système mondial: 126 d'entre eux sont membres de la Commission et 110 ont adhéré à l'Engagement.

**ACTION 21, CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET REVISION  
DE L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL**

3. En 1992, la CNUED a recommandé, dans son Programme "Action 21", que le Système mondial FAO pour la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques soit renforcé et qu'il soit ajusté compte tenu de l'issue des négociations préalables à la conclusion de la Convention sur la diversité biologique. La même année, la Conférence de Nairobi pour l'adoption du texte convenu de la Convention sur la diversité biologique, dans sa Résolution 3, a classé l'accès aux collections *ex situ* et les droits des agriculteurs parmi les questions les plus importantes qu'il faudra tenter de résoudre dans le cadre du Système mondial FAO. En 1993, la Commission des ressources phylogénétiques, à sa cinquième session, a exprimé sa satisfaction du contenu de cette Résolution et elle a négocié une résolution complémentaire, qui a été adoptée à l'unanimité par la Conférence de la FAO en 1993 en tant que Résolution 7/93 "Révision de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques", qui demande au Directeur général de fournir le cadre voulu pour les négociations entre les gouvernements, en vue:

- d'adapter l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques pour l'aligner sur la Convention sur la diversité biologique;

- d'examiner la question de l'accès à des conditions fixées d'un commun accord aux ressources phylogénétiques, y compris aux collections *ex situ* non couvertes par la Convention; et
- d'aborder la question de la concrétisation et du respect des droits des agriculteurs.

#### PROCESSUS DE NÉGOCIATION DE LA REVISION DE L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL ET PARTICIPATION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

4. Dans sa Résolution 7/93, la Conférence de la FAO a demandé instamment que le processus de révision de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques, pour l'harmoniser avec la Convention sur la diversité biologique, "se déroule lors de sessions ordinaires et extraordinaires de la Commission des ressources phylogénétiques organisées, le cas échéant, à l'aide de fonds extrabudgétaires et avec l'appui de son organe subsidiaire". La Conférence a souligné la nécessité d'assurer "la pleine participation des pays en développement". Elle a "demandé au Directeur général de prendre toutes les initiatives nécessaires afin de réunir des fonds extrabudgétaires et de chercher à dégager des ressources du budget ordinaire pour accélérer le processus et permettre la pleine participation des pays en développement".

5. Donnant suite à cette demande, le Directeur général est convenu d'opérer les réaffectations nécessaires dans le Programme de travail et budget approuvé pour 1994-95, pour permettre la préparation et la tenue de sessions de négociation normales et extraordinaires de la Commission et de son Groupe de travail, pour un coût total de 1 076 000 dollars E.-U.<sup>1</sup>, et il a pressenti des donateurs potentiels pour leur demander leur aide pour la prise en charge des frais de voyage et du *per diem* des délégués des pays les moins avancés participant au processus de négociation. Lors d'une réunion de donateurs, convoquée à la FAO en 1994, un certain nombre de pays ont indiqué qu'ils étaient en principe disposés à contribuer. Le Canada a par la suite versé une contribution de 35 000 dollars canadiens, pour faciliter la participation d'un certain nombre de délégués de pays en développement à la première session extraordinaire de la Commission, du 7 au 11 novembre 1994.

6. Lors de la première session extraordinaire de la Commission, "plusieurs pays ont exprimé leur vive satisfaction pour le soutien que le Canada a apporté à la participation des délégations des pays en développement à [cette] session de la Commission. On a souligné une fois encore qu'il importe d'assurer la présence de représentants des pays en développement (en particulier des scientifiques et des décideurs) au processus de négociation de l'Engagement international, conformément à la Résolution 7/93 de la Conférence. A cet effet, la Commission a approuvé un arrangement demandant aux pays donateurs de prendre en charge les dépenses de voyage des délégués des pays en développement et de leur fournir une somme forfaitaire suffisante pour couvrir leurs frais de séjour à Rome". La Commission a également décidé que sa sixième session ordinaire devrait avoir une durée de deux semaines afin de faciliter le progrès des négociations.

7. Le Conseil à sa cent septième session, lorsqu'il a examiné le Rapport de la Commission, "a exprimé sa préoccupation concernant le financement des sessions ordinaires et extraordinaires que la Commission et son Groupe de travail devront tenir au cours du processus de négociation, et il a demandé à la FAO d'apporter les ajustements nécessaires à son budget ordinaire pour financer ses sessions et de renforcer en même temps le Secrétariat de la Commission. Le Conseil a également demandé au Directeur général de mobiliser des crédits extrabudgétaires pour assurer la participation des pays en développement aux sessions de la Commission, et il a invité les donateurs potentiels à contribuer généreusement au fonds fiduciaire multidonateurs, qui a été créé à cet effet par l'Organisation".

<sup>1</sup> Sur un total de 1 076 000 dollars E.-U., un montant de 643 000 dollars E.-U. a été alloué dans le Programme de travail et budget approuvé par la Conférence de la FAO en novembre 1993. Le solde, à savoir 433 000 dollars E.-U., a été rendu disponible au titre du Programme ordinaire en opérant une redistribution des ressources.

### RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES NECESSAIRES EN 1995

8. Conformément aux recommandations de la première Session extraordinaire de négociation de la Commission, le calendrier de réunions ci-après a été prévu pour 1995:

- Dixième session ordinaire du Groupe de travail, 3-5 mai;
- Sixième session ordinaire de la Commission, 19-30 juin;
- Deuxième session extraordinaire du Groupe de travail, à une date encore à décider à la fin de 1995.

9. Le budget reproduit ci-après représente les ressources extrabudgétaires que l'on s'efforce actuellement de trouver auprès des donateurs pour faciliter la participation des pays en développement à ces réunions. Il est analogue aux budgets déjà communiqués à des donateurs potentiels, avec les modifications ci-après conformes au désir exprimé par la première Session extraordinaire de la Commission des ressources phytogénétiques:

- i) au lieu d'un *per diem*, une somme forfaitaire a été allouée pour couvrir les frais de séjour à Rome pendant les sessions de la Commission;
- ii) les fonds nécessaires sont prévus pour une session de deux semaines (au lieu d'une semaine) de la Commission et pour des sessions de trois jours (au lieu de deux jours) du Groupe de travail;
- iii) la FAO a exceptionnellement renoncé à toute commission de service sur ces contributions.

**ESTIMATION DES FRAIS POUR ASSURER LA PARTICIPATION DE 14 DELEGUES DES PAYS  
EN DEVELOPPEMENT A CHAQUE SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL  
ET 65 DELEGUES DES PAYS LES MOINS DEVELOPPES A LA SESSION DE LA COMMISSION  
SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES EN 1995**

<b>I. <u>DIXIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL (3-5 mai 1995)</u></b>	
(14 délégués)	\$E.-U.
- Frais moyens de voyage (\$E.-U. 2 000 par participant)	28 000
- Défraiement (somme globale de \$E.-U. 800 par participant)	11 200
<b>Total</b>	<b>39 200</b>
<b>II. <u>SIXIEME SESSION DE LA COMMISSION (19-30 juin 1995)</u></b>	
(65 délégués)	
- Frais moyens de voyage (\$E.-U. 2 000 par participant)	130 000
- Défraiement (somme globale de \$E.-U. 2 500 par participant)	162 500
<b>Total</b>	<b>292 500</b>
<b>III. <u>DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU GROUPE DE TRAVAIL</u></b>	
<b><u>(3 jours à la fin de 1995)</u></b>	
(14 délégués)	
- Frais moyens de voyage (\$E.-U. 2 000 par participant)	28 000
- Défraiement (somme globale de \$E.-U. 800 par participant)	11 200
<b>Total</b>	<b>39 200</b>
<b>IV. <u>ESTIMATION POUR 1995</u></b>	
Deux sessions du Groupe de travail (2 x 39 200)	78 400
Une session de la Commission	292 500
<b>TOTAL</b>	<b><u>370 900</u></b>

ANNEXE 2  
**ESTIMATION DES FRAIS POUR ASSURER LA PARTICIPATION DE  
 14 DELEGUES DE PAYS EN DEVELOPPEMENT A CHAQUE SESSION DU  
 GROUPE DE TRAVAIL ET DE 65 DELEGUES DE PAYS MOINS DEVELOPPES  
 A LA SESSION DE LA COMMISSION DES RESSOURCES  
 PHYTOGENETIQUES EN 1995**

Budget révisé distribué à la suite de la réunion des donateurs le 20 mars 1995 demandant une autre  
 estimations de frais minimaux

<b>I. <u>DIXIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL</u></b>		
<b><u>(3-5 mai 1995) 14 délégués</u></b>		\$E.-U.
-	Frais de voyage (\$E.-U. 2 000 par participant en moyenne)	28 000
-	Frais de séjour (somme forfaitaire)	5 600
	<b>Total</b>	<b>33 600</b>
<b>II. <u>SIXIEME SESSION DE LA COMMISSION</u></b>		
<b><u>(19-30 juin 1995) 65 délégués</u></b>		
-	Frais de voyage (\$E.-U. 2 000 par participant en moyenne)	130 000
-	Frais de séjour (somme forfaitaire)	84 500
	<b>Total</b>	<b>214 500</b>
<b>III. <u>DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU GROUPE DE TRAVAIL</u></b>		
<b><u>(3 jours à la fin de 1995) (14 délégués)</u></b>		
-	Frais de voyage (\$E.-U. 2 000 par participant en moyenne)	28 000
-	Frais de séjour (somme forfaitaire)	5 600
	<b>Total</b>	<b>33 600</b>
<b>IV. <u>ESTIMATION POUR 1995</u></b>		
	Deux sessions du Groupe de travail (2 x 33 600)	67 200
	Une session de la Commission	214 500
	<b>TOTAL</b>	<b><u>281 700</u></b>

1. The first part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

